

PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MERCREDI 19 MARS 2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Nombre votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Agnès AUBERT, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Serge CAPDEGELLE, Mireille DELMAS-BELLON, Cyril FALQUES, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Pierre LOUIS, Magali MALAVARD (suppléante), Marcel MILLOT (suppléant), Frédéric PASTEL, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Corinne BOUYSSOU remplacée par sa suppléante Magali MALAVARD, Maurice FORNO, Jean-Pierre RANCHON remplacé par son suppléant Marcel MILLOT, Martine SALVAGNO,

Étaient absents non excusés : Estelle FAGOT, Alain GABERT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoirs : Maurice FORNO à Michel ARCHANGE
Martine SALVAGNO à Claude LABRO

Secrétaire de séance : Magali MALAVARD

- ❖ Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination de la secrétaire de séance. Magali MALAVARD est désignée en qualité de secrétaire par le comité syndical et accepte cette fonction.
- ❖ Le Président vérifie le quorum : 17 présents - 2 pouvoirs soit 19 votants
- ❖ Le Président demande à l'assemblée le mode de vote pour les délibérations qui, à l'unanimité, opte pour le vote à main levée.
- ❖ Approbation du compte-rendu de la séance du 19 décembre 2024 : **VOTE :**
 - Pour : 19**
 - Contre : 0**
 - Abstention : 0**

ORDRE DU JOUR :

1) 4EME PROGRAMME D'ECONOMIE D'EAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2025

Rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la Délibération N° 2024-31 du 19 décembre 2024 portant autorisation au Président de solliciter une aide financière auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour la réalisation du 4^{ème} programme d'économie d'eau.

Le projet initial, d'un coût prévisionnel de 434 883,00 € HT, concernait les travaux de recherche et de réparations de fuites ci-après sur les communes de Aurel : Plan Perdu (conduite Millet), Sault : Chemin du Vallon et Saint Christol : Route de Sault.

Monsieur le Président explique qu'après nouvelles études, il convient d'étendre les travaux de recherche et de réparations de fuites à la commune de Saint Trinit : Route de Ferrassières. Le montant prévisionnel actualisé des travaux s'élève aujourd'hui à 773 000,00 € HT soit 927 600,00 € TTC.

Ci-après le plan de financement prévisionnel des travaux conformément à la réglementation en vigueur plafonnant la dépense subventionnable à 600 000,00€ HT :

Nature des dépenses	Prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité	dont montant rénovation énergétique
Maitrise d'œuvre	CEREG	40 387,50 €		
Imprévus		30 221,00 €		
Sous-total MOE/Études		70 608,50 €	0,00 €	0,00 €
. AUREL : Plan Perdu		174 917,00 €		
. SAULT : Chemin du Vallon		17 630,50 €		
. SAINT CHRISTOL : Route de Sault		185 212,00 €		
. SAINT TRINIT : Route de Ferrassières		324 632,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		702 391,50 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		773 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Financements	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
DETR	600 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	50,00%
AGENCE DE L'EAU RMC	773 000,00 €	231 900,00 €	180 000,00 €	30,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		480 000,00 €	80,00%
Part de la collectivité			120 000,00 €	
	Participation du maître d'ouvrage		120 000,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			600 000,00 €	

Monsieur le Président propose au comité syndical de solliciter la demande d'aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 selon le nouvel estimatif des travaux et conformément au plan de financement prévisionnel de l'opération ci-joint.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2) 4^{EME} PROGRAMME D'ECONOMIE D'EAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RMC

Rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la Délibération N° 2024-30 du 19 décembre 2024 autorisant le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau pour la réalisation du 4^{ème} programme d'économie d'eau.

Le projet initial, d'un coût prévisionnel de 434 883,00 € HT, concernait les travaux de recherche et de réparations de fuites ci-après sur les communes de Aurel : Plan Perdu (conduite Millet), Sault : Chemin du Vallon et Saint Christol : Route de Sault.

Monsieur le Président explique qu'après nouvelles études, il convient d'étendre les travaux de recherche et de réparations de fuites à la commune de Saint Trinit : Route de Ferrassières. Le montant prévisionnel actualisé des travaux s'élève à présent à 773 000,00 € HT.

Il invite le comité syndical à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION		PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION		
Nature des dépenses	Montant prévisionnel HT	Ressources	Montant HT	Taux (%)
Maîtrise d'œuvre	40 387,50 €	DETR *	300 000,00 €	50,00%
Imprévus	30 221,00 €	AGENCE DE L'EAU	180 000,00 €	30,00%
Travaux	702 391,50 €	Sous Total des Aides Publiques (HT)	480 000,00 €	80,00%
		Autofinancement/ Emprunt	293 000,00 €	20,00%
COÛT TOTAL PREVISIONNEL (HT)	773 000,00 €	TOTAL DES RECETTES PREVISIONNELLES (HT)	773 000,00 €	100,00%

*DETR : plafonnement réglementaire de la dépense subventionnable fixé à 600 000,00 € HT

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

3) ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2024

Rapporteur : Claude LABRO

Le Compte Financier Unique (CFU) a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Il est le document commun à l'ordonnateur et au comptable public et se substitue au compte administratif et au compte de gestion, remplissant à lui seul, les mêmes fonctions de rendus de comptes à savoir la mise en évidence des informations clés sur la situation budgétaire et financière de la collectivité.

Le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée qui permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production.

Le vote du Compte Financier Unique constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le comité syndical doit se prononcer sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 avant le 30 juin 2025.

Monsieur le Président ne participant ni au débat ni au vote, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget principal est présenté à l'assemblée délibérante pour adoption par Madame Elisabeth SIGNORET, 2^{ème} vice-présidente du Siaepa de la région de Sault.

SIAEPA DE LA REGION DE SAULT - S.I.A.E.P.A. Budget Principal - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 051 642,54	564 417,87	2 616 060,41
	Recettes réalisées (1)	B	924 442,95	700 483,27	1 624 926,22
	Restes à réaliser	C	246 432,00	0,00	246 432,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 449 363,88	1 197 225,57	2 646 589,45
	Dépenses réalisées (1)	E	694 757,44	465 449,90	1 160 207,34
	Restes à réaliser	F	181 923,00	0,00	181 923,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	229 685,51	235 033,37	464 718,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-602 278,66	632 807,70	30 529,04
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-372 593,15	867 841,07	495 247,92
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	64 509,00	0,00	64 509,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-308 084,15	867 841,07	559 756,92

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

AUREL – FERRASSIERES – MONIEUX – SAINT CHRISTOL – SAINT TRINIT – SAULT

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

4) AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2024

Rapporteur : Claude LABRO

Suite à la présentation du Compte Financier Unique de l'exercice 2024, le comité syndical est invité à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'**EXERCICE 2024** :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	867 841,07 €
. Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (700 483,27 - 465 449,90)	235 033,37 €
. Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	632 807,70 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-372 593,15 €
. Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (924 442,95 - 694 757,44)	229 685,51 €
. Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	-602 278,66 €
. Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (762 203,00 - 349 970,00)	64 509,00 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)	- 308 084,15 €

DECIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	308 084,15 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	0
Report déficitaire en investissement (ID 001)	- 372 593,15 €
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	559 756,92 €

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5) VALIDATION DE L'EMPRUNT

Rapporteur : Claude LABRO

Monsieur le Président explique au comité que les travaux liés au 4^{ème} programme d'économie d'eau et aux schémas directeurs AEP et AC doivent pour partie être financés par l'emprunt.

Le Siaepa a contacté plusieurs établissements bancaires tels que la Banque des Territoires, le crédit Agricole et la Société Générale. Cette dernière ne peut pas répondre favorablement à notre demande de financement puisque très inférieure à leur seuil d'intervention fixé à 1 000 000,00 €.

La proposition de la Banque des territoires, la plus avantageuse, a été retenue par la commission finances réunie en séance lundi 17 mars 2025. Le dossier de souscription est en cours d'instruction et le déblocage prévu au quatrième trimestre 2025 :

- Montant 400 000,00€
- Durée : 25 ans
- Echéances : trimestrielles soit 5 557,57€ dont 2 786,48€ de capital et 2 771,07€ d'intérêt.
- Frais de dossier : 0.06% du montant de l'emprunt

VOTE :**Pour : 19****Contre : 0****Abstention : 0****6) BUDGET PRIMITIF M49 - EXERCICE 2025**

Rapporteur : Claude LABRO

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 256 888.30	2 256 888.30
EXPLOITATION	1 342 984.81	1 342 984.81
TOTAL BUDGET PRIMITIF	3 599 873,11	3 599 873,11

5

Monsieur le Président attire l'attention du comité sur la hausse du montant des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 par rapport à l'exercice 2024. La raison provient de l'inscription des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif à la section de fonctionnement, conformément aux instructions du Service de Gestion Comptable de Montoux :

« En référence à la note N2024-019 du 28/06/2024 du pôle national de soutien au réseau : les schémas directeurs eau et assainissement s'imputent en section de fonctionnement soit au compte 617 « Études et recherches ».

Les recettes qui subventionnent ces schémas s'imputent également en section de fonctionnement au compte 748 « Autres subventions d'exploitation »

→ Imputation budgétaire et comptable des schémas directeurs de distribution d'eau potable et d'assainissement :

Les schémas directeurs eau et assainissement sont des documents à portée technique et réglementaire permettant d'avoir une bonne connaissance des ouvrages et équipements du service, de leur état, d'en évaluer les dysfonctionnements et de proposer des actions (études et travaux) nécessaires au bon fonctionnement du service. Il s'agit d'un outil structurant de pilotage du service et d'aide à la décision.

D'un point de vue budgétaire et comptable, il est rappelé que les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) par affirmation de la loi (article L.2224-11 du CGCT). En vertu du principe d'équilibre financier applicable à ces services (article L.2224-1 du CGCT), l'intégralité des dépenses engagées pour les besoins du service doit être comptabilisée dans le budget distinct M49 du service public d'eau/d'assainissement.

La réalisation du SDE/SDA étant mise à la charge de la collectivité compétente en matière de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées par les articles précités du CGCT, ces dépenses sont retracées dans les budgets M49 dédiés à ces services, et financées par les recettes de ces budgets.

Les frais d'études relèvent par nature du compte 617 « Études et recherches » en M14/M57/M4x.

Ce n'est que dans l'hypothèse où ces frais sont engagés durant la phase d'acquisition d'une immobilisation qu'ils sont retracés au compte 2031 afin d'être incorporés au coût de production de l'immobilisation.

Les schémas directeurs eau et assainissement se situent en amont de la phase d'activation des coûts, ce qui exclut une imputation comptable à la classe 2 ; les dépenses engagées par la collectivité compétente à ce titre sont retracées au débit du compte 617 du budget M49 retraçant l'activité du service ».

VOTE :**Pour : 19****Contre : 0****Abstention : 0**

QUESTIONS DIVERSES

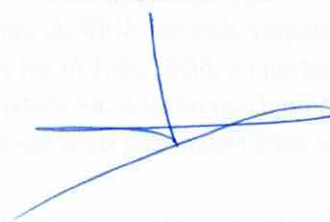
- Toilette sèches publiques - bois du Défends à Sault
Pour rappel, le système est du lombric compostage. L'installation a été réalisée le 17.03.2025 et la mise en service est prévue courant semaine prochaine.
Le Département de Vaucluse octroie 10 000,00€ de subvention pour un coût total de travaux égal à 33 000 € TTC
- Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Durance Plateau d'Albion (SMAEP) :
Le comité syndical se réunit jeudi 20 mars 2025 ; à l'ordre du jour de la séance entre autres l'apurement des comptes de l'exercice 2024
- Station d'épuration de Sault :
Rencontre avec l'hydrogéologue agréé le 17 mars 2025 au regard de l'inondabilité de la zone. Il est demandé une projection sur 100 ans et la préconisation quasi certaine d'un enrochement.
Quant à la demande de défrichement, une étude environnementale est obligatoirement requise, la surface du terrain étant supérieure à 5 000m²
- Etude de protection des eaux souterraines :
Le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues, le Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux et le Parc Naturel Régional du Luberon se sont réunis le 4 mars 2025 à Sault afin d'échanger à nouveau sur la question de la gestion de la ressource en eau. Ils ont engagé collectivement une *Etude Ressource Stratégique* qui vise à mieux comprendre et protéger les eaux souterraines des territoires autour de la Montagne de Lure, le Mont-Ventoux, les Monts de Vaucluse et le Plateau d'Albion.
Ressource stratégique pour l'eau potable, l'objectif est d'identifier des zones de sauvegarde et d'instaurer des actions de préservation de l'eau potable (en pièce jointe, la plaquette détaillant la démarche).

Fin de la séance à 10h35

Secrétaire de séance



Président



ANNEXES

- . Indemnités des élus
- . Tableau de synthèse du Budget Primitif 2025
- . Synthèse des emprunts du Siaepa
- . Opérations de travaux
- . Plaquette de présentation « Etude ressource Stratégique »

Annexe : État annuel des indemnités des élus du SIAEPA de la région de Sault

Références :

. Article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;

. Précisions de la D6CL du 20 novembre 2020 (page 42 du statut de l'élu de l'AMF).

	LABRO Claude	RANCHON Jean-Pierre	SIGNORET Elisabeth
<i>Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la région de Sault</i>	<i>Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Vice-Présidente</i>
. Indemnités perçues	8 350,92 €	3 339,36 €	3 339,36 €
. Remboursement de frais (kms, repas, ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Commune</i>	<i>Maire - Sault</i>	<i>1er adjoint - Sault</i>	<i>1ère adjointe - Saint Christol</i>
. Indemnités perçues	23 847,50 €	8 878,68 €	9 052,38 €
. Remboursement de frais (kms, repas, ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
. Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Communauté des Communes Ventoux Sud</i>	<i>Vice Président</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concernée</i>
. Indemnités perçues	6 417,48 €		
. Remboursement de frais (kms, repas, ...)	0,00 €		
. Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	0,00 €		
<i>Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Vice Président</i>	<i>Non concernée</i>
. Indemnités perçues		3 946,08 €	
. Remboursement de frais (kms, repas, ...)		0,00 €	
. Avantages en nature (véhicule, logement, ...)		0,00 €	

Remarques :

. Le CGCT précise que l'état annuel doit être communiqué aux élus **avant** le vote du budget (soit le 15 avril maximum). En pratique, cet état annuel semble pouvoir être porté à connaissance des élus bien en amont, par exemple dans le cadre des débats d'orientation budgétaire. La rédaction du texte permet également de faire parvenir ce document aux élus à l'occasion de la transmission de la convocation au conseil municipal (attention à en conserver la preuve) ;

. Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus doivent être exprimés en euros et en brut.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 342 984,81	783 227,89
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 559 756,92
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 342 984,81	1 342 984,81

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 612 372,15	2 010 456,30
+	+	+
REPORTS		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	271 923,00	246 432,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 372 593,15	(si solde positif) 0,00
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 256 888,30	2 256 888,30

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 599 873,11	3 599 873,11
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

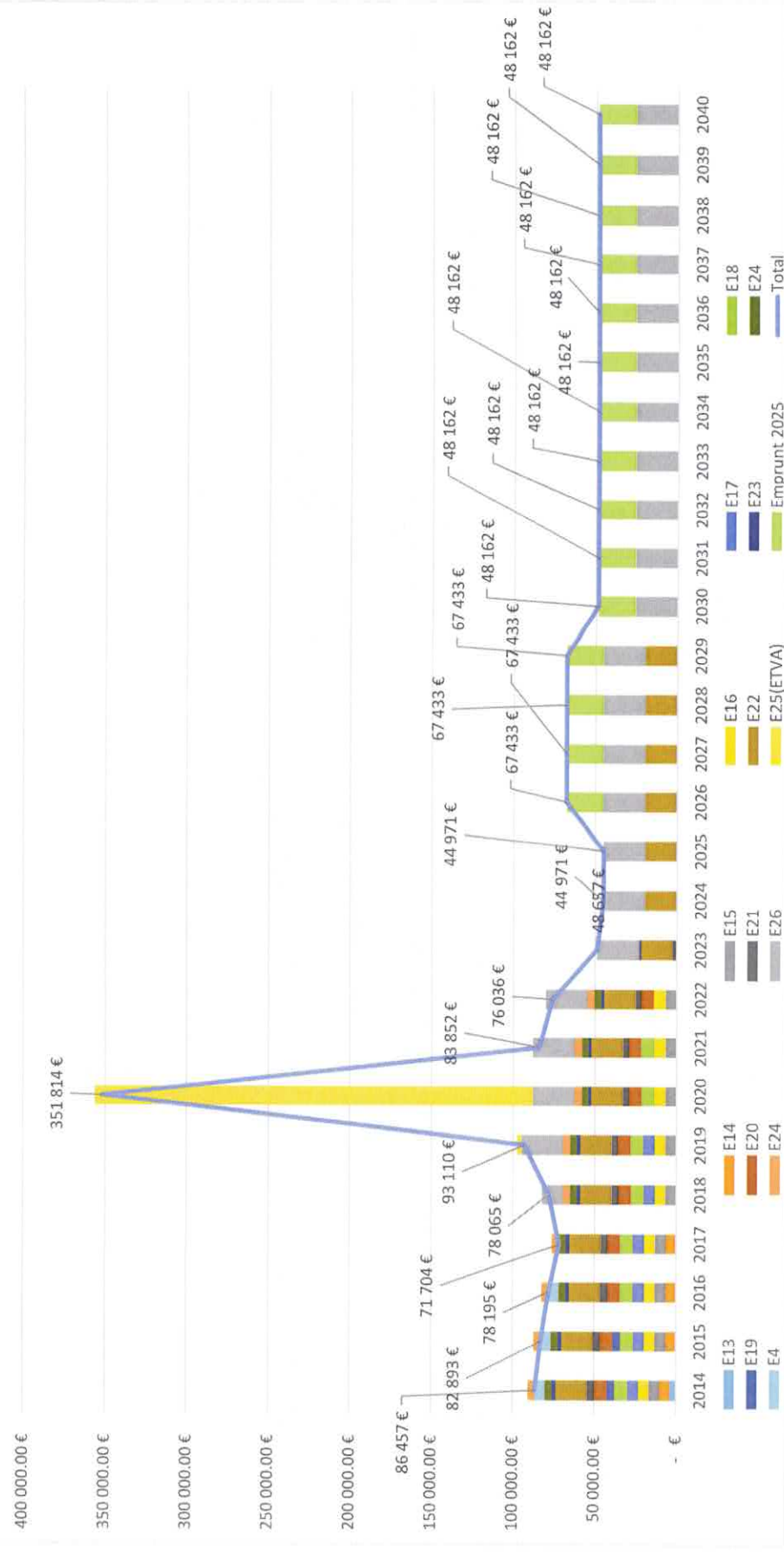
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

SIAEPA - Etat des annuités de la dette vue 2025



Opération 12 : Travaux divers AEP

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2024						2025
		Reports N-1	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique	R.à.R.	
	TOTAL DES DÉPENSES	0,00 €	120 000,00 €	120 385,00 €	240 385,00 €	100 385,00 €	20 000,00 €	104 400,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	385,00 €	385,00 €	385,00 €	0,00 €	400,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	385,00 €	385,00 €	385,00 €	0,00 €	400,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €	100 000,00 €	20 000,00 €	104 000,00 €
215310	Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €	100 000,00 €	20 000,00 €	104 000,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

[illegible]

Budget : S.I.A.E.P.A. - Budget Principal
Préparation du budget primitif de l'exercice : 2025

Opération 13 : Tvx d'assainissement collectif

Comptes	Libellés DÉPENSES	2025					
		Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique	R.à.R.	Propos. BP
	TOTAL DES DÉPENSES	25 000,00 €	30 000,00 €	55 000,00 €	2 315,00 €	0,00 €	118 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	2 315,00 €	0,00 €	500,00 €
2031	Frais d'études	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	2 315,00 €	0,00 €	0,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	118 000,00 €
215320	Réseaux d'assainissement	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	118 000,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23150	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Comptes	Libellés RECETTES	2025				
		Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique	R.à.R.
	RECETTES AFFECTÉES	12 762,00 €	0,00 €	12 762,00 €	12 074,40 €	0,00 €
20	Subventions d'investissement	12 762,00 €	0,00 €	12 762,00 €	12 074,40 €	0,00 €
1314	Subv. éq.upt Communes	12 762,00 €	0,00 €	12 762,00 €	12 074,40 €	0,00 €
20	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Opération 29 : Travaux réseau Eau Potable-Interconnexion

[illegible][illegible]

Opération 31 : Programmes Economies d'Eau

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2024						2025
		Reports N-1	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique	R.à.R.	
	TOTAL DES DÉPENSES							
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
2033	Frais d'insertion	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €	500,00 €	500,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 550,00 €	0,00 €	0,00 €
215310	Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 550,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	300 000,00 €	20 000,00 €	470 000,00 €	134 656,97 €	57 610,00 €	783 000,00 €
23150	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.	150 000,00 €	300 000,00 €	20 000,00 €	470 000,00 €	134 656,97 €	57 610,00 €	783 000,00 €

[illegible]

Opération 36 : Raccordement EU Hameau de la Loge

Comptes	Libellés DÉPENSES	EXERCICE 2024					R.à R.	2025
		Reports N-1	Vote BP	Cumul DM	Total budget	Historique		
	TOTAL DES DÉPENSES	162 638,00 €	0,00 €	0,00 €	162 638,00 €	54 140,95 €	67 144,00 €	0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	162 638,00 €	0,00 €	0,00 €	162 638,00 €	54 140,95 €	67 144,00 €	0,00 €
23150	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outill.	162 638,00 €	0,00 €	0,00 €	162 638,00 €	54 140,95 €	67 144,00 €	0,00 €

[illegible]

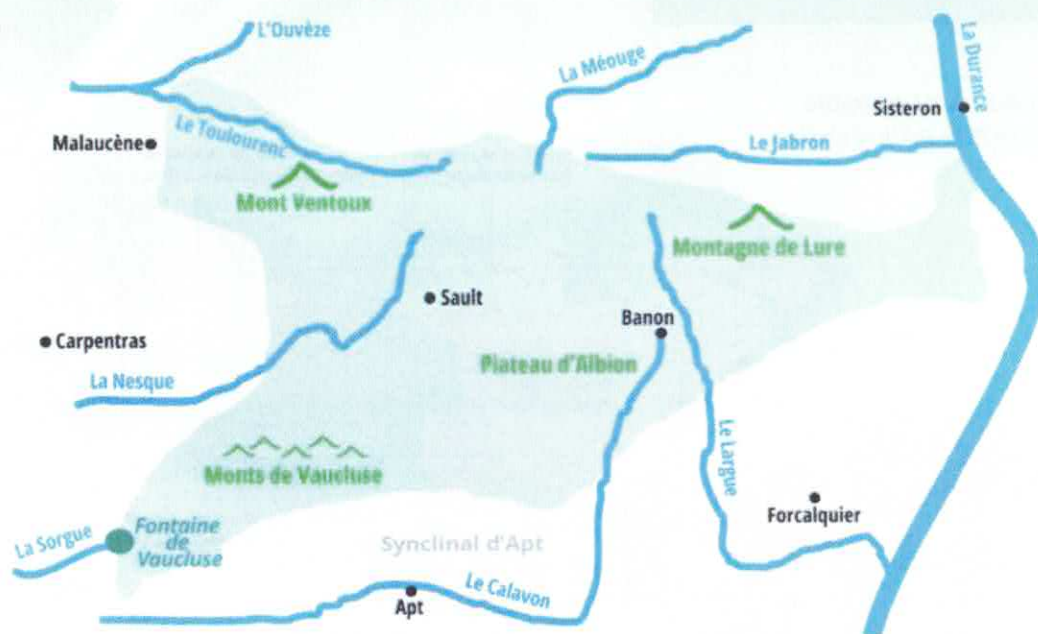
Opération 38 : STEP DE SAULT

[illegible][illegible]

L'eau qui nous rassemble

S'engager dans une étude ressource stratégique pour protéger et préserver la qualité des eaux souterraines de nos territoires

MONTAGNE DE LURE • MONT-VENTOUX • MONTS DE VAUCLUSE • PLATEAU D'ALBION



La masse d'eau souterraine qui nous concerne tous

Garantir l'eau potable des générations futures

Quel est l'état de santé de nos eaux souterraines ?



Un **réservoir important d'eau qui circule** (environ 500 à 550 millions de m³/an s'écoulent à la Fontaine de Vaucluse). Mais une **baisse régulière** observée ces dernières années qui va s'accroître avec des sécheresses de plus en plus fréquentes.

Une **ressource en eau de qualité** mais **soumise à des activités humaines** qui peuvent l'impacter et la dégrader.

De l'eau pour qui ? [Les usages]

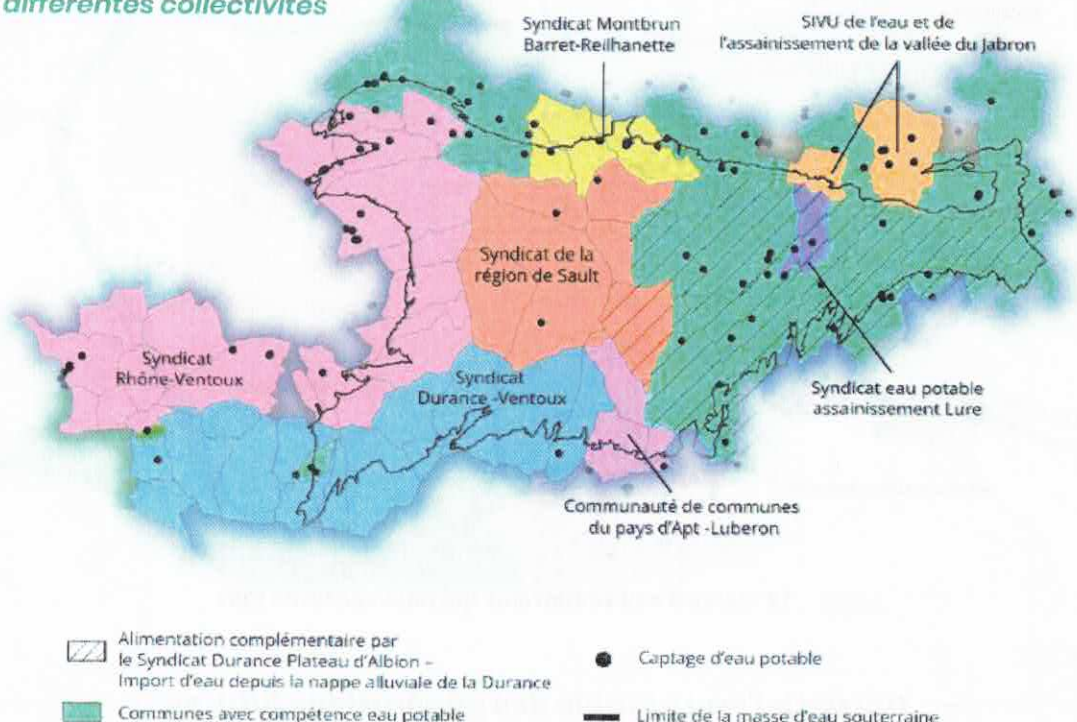
48 000 habitants (hors plaine des Sorgues) sont alimentés en eau potable par des nappes calcaires superficielles et locales ainsi que par des ressources extérieures, notamment la nappe de la Durance. Mais ces nappes ne sont pas toujours suffisantes pour répondre aux besoins en eau des populations, notamment en période estivale. De par sa profondeur, l'eau du karst est faiblement exploitée.

➤ Le potentiel de cette nappe profonde pourrait être exploré pour les besoins futurs en eau potable ?

Une eau indispensable pour les écosystèmes et la biodiversité

Une demande du territoire pour développer l'irrigation agricole

Distribution de l'eau potable par les différentes collectivités



Invisibles et fragiles, nos ressources en eau souterraine sont à préserver pour garantir la distribution actuelle et future d'une eau de qualité à l'ensemble de la population des territoires.

Un aquifère karstique, qu'est-ce que c'est ?

- Cette **masse d'eau souterraine** est un « aquifère karstique » (c'est le « contenant »). L'eau de pluie qui s'y infiltre et y circule est le « contenu ». Car dans ce karst perméable, caractérisé par un réseau de fissures élargies par « dissolution » des calcaires, les circulations d'eau sont importantes.
- Cette masse d'eau **profonde** (-800 mètres à Saint-Christol) est très étudiée mais elle reste **complexe** : tous ses « mystères » ne sont pas encore élucidés.

comment protéger nos eaux souterraines ?

- **En améliorant la connaissance** : qualité, quantité, besoins en eau au regard du changement climatique (baisse de la ressource disponible) et de l'évolution socio-économique du territoire.
- **En délimitant des secteurs à protéger et à préserver de tout risque de pollution** (secteurs appelés "Zones de Sauvegarde"). Il ne faut pas confondre les périmètres de protection des captages d'eau potable avec les Zones de Sauvegarde qui s'étendent au-delà de ces périmètres. Ces zones peuvent également être délimitées sur des secteurs non exploités actuellement mais qui présentent des potentialités pour le futur.
- **En mettant en œuvre des actions de protection sur ces zones** selon les activités existantes (urbanisation, agriculture, industrie...) et en les inscrivant **dans les documents d'urbanisme locaux**.
- **En constituant une gouvernance** avec l'ensemble des acteurs concernés pour définir les Zones de Sauvegarde de manière concertée et adaptée aux territoires.

➡ C'est l'objet de l'**Étude Ressource Stratégique** demandée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eau Rhône-Méditerranée (SDAGE) qui a reconnu la ressource en eau souterraine de la montagne de Lure, du Mont-Ventoux, des Monts de Vaucluse et du plateau d'Albion comme **stratégiques et prioritaires pour l'eau potable**.

L'Étude Ressource Stratégique pourra être soutenue financièrement par la Région Sud et l'Agence de l'eau.

Les 6 bonnes raisons

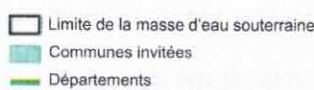
de protéger la ressource en eau potable

- 1 Garantir une eau de qualité sur le long terme ne présentant pas de risque pour la santé des populations.
- 2 Répondre aux obligations réglementaires en les adaptant au territoire.
- 3 Satisfaire le développement économique équilibré du territoire : sans eau pas d'activités.
- 4 Préserver localement une ressource en eau pour limiter sa dépendance extérieure.
- 5 S'inscrire dans une stratégie de développement durable : préserver aussi les milieux naturels et la biodiversité.
- 6 Prévenir tout risque de pollution de la ressource et éviter ainsi des dispositifs de traitement coûteux.

Agir aujourd'hui, plutôt que subir demain !

470

Coopérer



S'unir

- 
- syndicat mixte du
bassin des sorques



Marjolaine PUDDU

Tél.: 06 46 98 74 32

m.puddu@laSorgue.fr